

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, au titre de l'article L.181-1- alinéa 2 du code de l'environnement, concernant la modification d'un site classé, présentée par la SCEA des vignes de Kerdonis, dans le cadre du projet de plantation d'un vignoble de 12,6 hectares sera ouverte en mairies de Locmaria (siège de l'enquête) et Bangor du 17 mai 2021 à 12h au 17 juin 2021 à 15h pour une durée de 32 jours.

L'accueil du public sera assuré dans le respect des mesures mises en œuvre par le maire de chacune des communes précitées dans le cadre de la lutte contre le covid-19.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique
- le dossier produit par TBM environnement et son résumé non technique
- l'avis conforme pour travaux en site classé de la ministre de la transition écologique
- l'avis de l'autorité environnementale du 18 novembre 2020
- le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique en mairies de Locmaria et Bangor, aux jours et horaires indiqués ci-dessus. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire (SCEA des vignes de Kerdonis – Boédic – 56 860 Séné messagerie : bertrand.malossi@lavallongue.com ou auprès du bureau d'études : TBM environnement – Madame Gwendolyn Vincent – tél : 02 97 56 27 76 - messagerie : g.vincent@tbm-environnement.com)

M. Alain Guyon, ingénieur EDF en retraite, est désigné par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées en mairies de Locmaria et Bangor pour recueillir leurs observations orales ou écrites au cours des permanences suivantes en mairies de :

Locmaria le 17 mai 2021 de 12h à 15h Bangor le 27 mai 2021 de 12h à 15h Bangor le 11 juin de 12h à 15h Locmaria le 17 juin 2021 de 12h à 15h

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur en mairies de Locmaria et Bangor, aux jours et horaires indiqués supra ou les adresser par correspondance à monsieur le commissaire enquêteur en mairie de Locmaria ou par courriel à l'adresse de messagerie suivante : urbanisme.locmaria@wanadoo.fr. Ces courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête du siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et en mairies de Locmaria et Bangor du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation. A l'issue de la procédure, il pourra délivrer une autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1- alinéa 2 du code de l'environnement, éventuellement assortie de prescriptions, ou un refus.